

# COMMUNE DES ESTABLES

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 24/03/2025 / Délibération N°20250324\_03**

Date de la convocation 19/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 7

**Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

X	Philippe BRUN	Absent procuration	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	Absent excusé	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMEAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
Absent	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
Absente	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Partenariat pour la création d'un mémorial en mémoire du crash d'avion du 31 décembre 1964

Le Conseil Municipal de la commune des Estables, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2024, sous la présidence de M. Le Maire, Philippe BRUN, a examiné la proposition de partenariat pour la création d'un mémorial en mémoire des victimes du crash d'avion survenu le 31 décembre 1964.

#### Considérant que :

1. Le crash d'avion du 31 décembre 1964 a causé la perte de deux pilotes militaires au-dessus du col de la Croix de Peccata et a fait quatre orphelins de père.
2. La création d'un mémorial permettrait de rendre hommage aux victimes et de sensibiliser les générations futures à cet événement tragique. Ce mémorial serait constitué d'un rocher avec plaque commémorative.
3. Un partenariat avec l'Association Rhodanienne pour le Souvenir Aérien (ARSA) - Association locale agissant dans le Sud-Est de la France a été proposé pour la réalisation de ce projet.

# COMMUNE DES ESTABLES

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 24/03/2025 / Délibération N°20250324\_03

Date de la convocation 19/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : X

Votants : X Pour : X Contre : X Abstention : X

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	Absent excusé	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Partenariat pour la création d'un mémorial en mémoire du crash d'avion du 31 décembre 1964

**Le Conseil Municipal de la commune des Estables**, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2024, sous la présidence de M. Le Maire, Philippe BRUN, a examiné la proposition de partenariat pour la création d'un mémorial en mémoire des victimes du crash d'avion survenu le 31 décembre 1964.

#### Considérant que :

1. Le crash d'avion du 31 décembre 1964 a causé la perte tragique de plusieurs vies et a profondément marqué la mémoire collective de notre commune.
2. La création d'un mémorial permettrait de rendre hommage aux victimes et de sensibiliser les générations futures à cet événement tragique.
3. Un partenariat avec l'Association Rhodanienne pour le Souvenir Aérien (ARSA) - Association locale agissant dans le Sud-Est de la France a été proposé pour la réalisation de ce projet, afin de mutualiser les ressources et les compétences.
4. Conformément aux articles L. 2121-1 et L. 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour prendre des décisions relatives à l'aménagement du territoire et à la création d'équipements publics.

4. Conformément aux articles L. 2121-1 et L. 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour prendre des décisions relatives à l'aménagement du territoire et à la création d'équipements publics.
5. Le Maire rappelle que ce site est au sein d'un site classé et qu'il faudra solliciter l'accord de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes avant toute installation à cet endroit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le principe de création d'un mémorial en mémoire des victimes du crash d'avion du 31 décembre 1964, avec une cérémonie au printemps 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association Rhodanienne pour le Souvenir Aérien (ARSA) - Association locale agissant dans le Sud-Est de la France pour la réalisation de ce projet, en précisant les modalités de collaboration et de financement.
- **MANDATE** le Maire pour assurer le suivi du projet et rendre compte régulièrement au Conseil Municipal de l'avancement des travaux.

Fait aux Estables, le 24 mars 2025.

Le Maire,  
Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,  
Alice MALARTRE

